

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
<b>Herausgeber:</b>	Société fribourgeoise d'éducation
<b>Band:</b>	4 (1875)
<b>Heft:</b>	8
<b>Vorwort:</b>	L'assemblée de Guin

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 06.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

---

# BULLETIN PÉDAGOGIQUE

publié sous les auspices

## DE LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION

---

Le BULLETIN paraît à Fribourg le 1er de chaque mois. — L'abonnement pour la Suisse est de 2 francs. Pour l'étranger, le port en sus. Prix des annonces, 20 cent. la ligne. Prix du numéro, 20 cent. Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. Horner, à Hauterive, et ce qui concerne les abonnements au Directeur de l'imprimerie catholique suisse, à Fribourg. — *Lettres affranchies.*

---

**SOMMAIRE.** — *L'assemblée de Guin. — Les Rentes d'Etat. — Quelques observations sur les expositions scolaires, par R. H. (Suite) — Bibliographie. — Une nouvelle société d'éducation catholique. — Partie pratique : Les locutions vicieuses, par M. Perriard. — Chronique.*

---

### L'ASSEMBLÉE DE GUIN.

---

L'Assemblée de la Société d'éducation, qui vient d'avoir lieu à Guin, n'a été ni moins fructueuse, ni moins brillante que nos précédents congrès. La presse s'en est suffisamment occupée pour que nous n'ayons pas besoin d'en donner un compte-rendu détaillé. Nous n'avons d'autre dessein, ici, que de rendre quelques impressions.

La position excentrique de la localité choisie pour la réunion, la différence de langue et les sombres nuages qui nous réservaient quelques averses dès le matin, tout cela nous faisait craindre un notable déficit dans le nombre des assistants. Mais la foule des associés qui se pressaient déjà à la gare de Fribourg, attendant le départ du train de 8 heures, vint promptement nous rassurer. Les contrées les plus éloignées, les communes de Châtel-St-Denis, d'Estavayer-le-Lac, celles de la Haute-Gruyère, fournissaient leur contingent d'instituteurs et d'amis de l'instruction, aussi bien que les districts de la Singine et de la Sarine.

Nous devons remercier, tout d'abord, notre Conseil d'Etat d'avoir honoré notre Assemblée en y déléguant trois de ses membres, MM. Schaller, Fournier et Techtermann. Jamais le

corps enseignant n'oubliera ces témoignages réitérés de bienveillance et d'intérêt que la première autorité du canton veut bien lui accorder.

Nos remerciements ensuite à la délégation du Valais et aux nombreux amis de l'instruction : magistrats, prêtres, autorités communales, commissions d'école, pères de famille, etc., qui n'ont pas hésité de s'arracher à leurs pressantes occupations pour venir se grouper affectueusement autour du corps enseignant de notre canton.

N'oublions pas de mentionner encore la présence de M. Perroulaz, curé de Berne, ainsi que celle des quelques instituteurs venus des cantons de Vaud, de Genève et de Neuchâtel.

Toutes ces marques de sympathie si généreusement accordées à notre modeste association, nous sont une preuve de sa vitalité et des services qu'elle rend, et un garant sûr pour son avenir.

Nous ne saurions passer sous silence l'accueil si gracieux que nous ont fait les instituteurs du district de la Singine et la municipalité de Guin. Ces drapeaux dont les plis mouvants semblaient nous souhaiter la bienvenue, les chants joyeux qui se faisaient entendre par intervalle, cette fanfare qui est venue nous accueillir à la gare, les détonations des mortiers, la part courtoise et continue que nos collègues allemands prirent à notre fête, tous ces témoignages d'amitié contribueront à resserrer encore les liens de fraternité qui nous rattachent au district de la Singine.

La séance s'ouvrit de bonne heure pour ne se terminer que dans l'après-midi. Elle fut remplie par la lecture des rapports, les discussions qui s'en suivirent et diverses propositions et votations. Si l'on a reproché aux rapporteurs de n'avoir pas donné une place peut-être assez large, dans leurs travaux, aux compositions des instituteurs, tout le monde a été d'accord, par contre, à admirer les idées progressistes, les sentiments religieux et le souffle vraiment patriotique qui animaient leurs compositions. Les discussions furent vives, animées, mais toujours courtoises. Les orateurs ont su se maintenir à une égale distance de cette pédagogie transcendante et vaporeuse où se complaisent nos collègues d'outre-Rhin, et des questions personnelles qui trop souvent irritent les débats publics.

Le seul regret que nous ayons à exprimer, c'est que le temps ait fait défaut pour traiter à fond la dernière question. La lutte venait à peine de s'engager sur le champ si vaste des méthodes

de lecture, et en particulier sur le syllabaire de M. Perroulaz, que l'on dut clore la discussion. Il est fâcheux que l'auteur du syllabaire, dont la présence ajoutait un nouvel intérêt aux débats, n'ait pas pu entendre les nombreuses observations qui restaient à formuler et qui n'auraient pas été inutiles pour la refonte annoncée du syllabaire. Nos colonnes restent ouvertes aux instituteurs qui désireraient répondre d'une manière plus complète à la demande réitérée de M. Perroulaz.

Après avoir élu le nouveau comité et fixé le lieu de la prochaine assemblée, s'ouvrit un joyeux banquet où l'éloquence, la musique et le vin coulèrent à pleins bords. Mentionnons ici les toasts de MM. les conseillers d'Etat Henri Schaller et Techtermann, de MM. Wicky, membre de la Commission des études, Nantermod et Chappaz, délégués du Valais, Joseph Philipona, président de la Société, Villard, instituteur à Châtel, Tschopp, professeur au Collège, Grangier, préfet, etc., etc. Les harmonieux accords de la fanfare de Guin et des chants alternaient avec les discours. La joie, l'entrain, l'enthousiasme s'élevait par degrés, faisait explosion dans les applaudissements les plus chaleureux, et semblait trouver un auxiliaire et un écho dans les détonations des mortiers.

C'est dans ces sentiments de fraternité et de bonheur que l'on se sépara vers 4 heures pour reprendre chacun le chemin de ses foyers en emportant l'impérissable souvenir de cette belle et grande fête scolaire.

R. H.



## LES RENTES D'ÉTAT.

### De la Liquidation.

On donne le nom de *liquidation* à l'exécution ou à l'abandon des marchés contractés, parce que, à certaines époques, chacun liquide sa position particulière, avant de se lancer dans de nouvelles spéculations. Les négociations à terme se liquident le 15 et le dernier jour de chaque mois pour les actions de chemin de fer, et le dernier du mois seulement pour les autres valeurs. La liquidation de la fin du mois dure 5 jours; celle du 15 n'en dure que 4.

Pour les marchés à primes, la liquidation est précédée de ce